

Sciences et Technologies mention Aménagement, Urbanisme et Développement des Territoires (AUDT) spécialité : Ville et Projets

RNCP6202 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	341
Code(s) ROME	F1106, K1802, C1504
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Lille 1 Sciences et Technologies

<http://www.univ-lille1.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ces professionnels sont des aménageurs-urbanistes. Ils interviennent dans des études d'aménagement, d'urbanisme ou de déplacements et réalisent le plus souvent en équipe : diagnostics, analyses, propositions, projets. Ils animent ou encadrent des équipes de projet. Ils établissent ou coordonnent des documents de planification à différentes échelles territoriales : quartier, ville, agglomération, aire métropolitaine, région. Ils ont une vision globale de la dynamique de la ville et synthétisent les compétences d'une équipe de projet.

Ils gèrent la multiplicité des incidences sur l'espace et sur le fonctionnement urbain des initiatives privées et publiques contribuant à la formation et au développement des villes.

Ils participent à la définition et à la mise en oeuvre des orientations stratégiques d'un territoire en matière d'urbanisme, de transport, ainsi qu'à des études prospectives.

Les professionnels diplômés de l'option RESAD traitent plus particulièrement de la problématique des déplacements à l'interface avec les projets urbains afin de contribuer à l'établissement d'une politique novatrice en matière de mobilité et d'orienter les aménagements urbains.

Ceux de l'option Politique et Ingénierie Foncière abordent le projet d'aménagement immobilier (habitat, bureaux, commerces, loisirs, zones d'activités) urbain ou territorial (ex projet de transport en commun) sous l'angle du foncier : observation, évaluation, négociation, maîtrise, politique et stratégie, requalification des sites

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Ingénierie, coordination et conduite de projet territoriaux et urbains dans les champs de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat et du logement, des déplacements et du foncier (spatialisation des projets de territoire, conception urbaine, production d'aménagements urbains, gestion urbaine, plans de déplacements urbains, schémas de transport, stratégie foncière) - Mise en oeuvre de projets territoriaux et urbains, animation, production de savoirs (observation, diagnostic, capitalisation, évaluation, veille)
- Analyse et prospective territoriale (planification stratégique, aide et préparation des politiques publiques urbaines et territoriales y compris sous l'angle de la maîtrise foncière)
- Aide à la décision (apport de connaissances, élaboration et utilisation d'outils d'observation, d'évaluation, ou de

- gestion, exemples comparatifs, analyses..)
- Management et animation de projets territoriaux et urbains

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ils exercent leur activité, le plus souvent au sein d'équipes pluridisciplinaires, dans les secteurs de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des transports et déplacements. Les métiers d'aménageur-urbaniste s'exercent dans les secteurs public, parapublic, privé ou associatif :

- Collectivités locales et territoriales (commune, établissement de coopération intercommunale, département, région..)
- Organismes d'état (Préfecture, DDE)
- Etablissements publics (foncier), associations (Agence d'urbanisme, syndicat, société d'économie mixte), bailleurs sociaux
- Bureaux d'études (aménagement, urbanisme, transports, déplacements, architecture, paysage, maîtrise foncière) et entreprises (sociétés d'aménagement, exploitants de réseaux de transport, sociétés immobilières)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chargé d'études (aménagement, urbanisme et/ou transports, déplacements, rénovation urbaine, planification territoriale, urbanisme réglementaire, urbanisme commercial, observatoire) -Chargé d'opérations (immobilier, espaces publics, mobilité urbaine), négociateur ou évaluateur foncier, consultant
- Chef de projet politique de la ville, rénovation urbaine, gestion urbaine, aménagement de ZAC, observatoire des déplacements, promotion immobilière
- Chargé de mission (aménagement, urbanisme, intermodalité, planification urbaine et des transports) ou responsable en mobilité
- Responsable de service (projet urbain, planification et aménagement urbain, urbanisme, habitat, déplacements, foncier..)
- Directeur d'études (Aménagement, Urbanisme, Transports)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 457 €
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée) R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier · tension 5/5 (Très élevée) R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	17 741
Jugés difficiles à recruter	55 %
Emplois saisonniers	3 %

Familles professionnelles (FAP)

B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP
B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP
R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier
R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6202/>